



LES
MALADIES
À CARACTÈRE
PROFESSIONNEL

Juillet 2025

Résultats de
la Quinzaine
2022

en région
Grand Est

Surveillance des maladies à caractère professionnel

Nadia Honoré¹, Emilie Gardeur¹, Emilie Boiselet², Dr Martine Léonard², Benoit Bourges², Pauline Delezire³, Julie Homère³, Loïc Garras³, Juliette Chatelot³

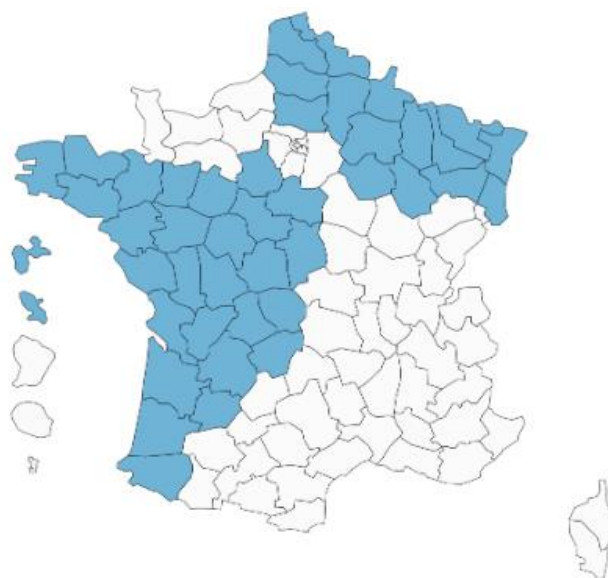
¹ Observatoire Régional de la Santé (ORS) Grand Est, ² Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est, ³ Santé publique France

Une maladie est dite professionnelle lorsqu'elle est la conséquence de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou à des conditions de travail susceptibles de porter atteinte à sa santé. Les tableaux de maladies professionnelles indemnissables (MPI) par la sécurité sociale ne couvrent pas l'ensemble des risques sanitaires réellement encourus par les travailleurs : en particulier les pathologies en lien avec une souffrance psychique d'origine professionnelle.

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont définies comme toutes pathologies ou symptômes susceptibles d'être causés ou aggravés par le travail et non reconnus en maladie professionnelle (ni en accident du travail) au moment de la visite.

Afin de compléter les données de reconnaissance et devant les enjeux de santé publique liés à leur sous-déclaration en MPI, Santé publique France en collaboration avec l'Inspection médicale du travail de la DREETS Grand Est et l'ORS Grand Est, a étendu depuis 2017 le système de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) à l'ensemble de la région. Il avait été mis en place en Alsace en 2007 et en Lorraine en 2011.

Figure 1 : Régions participantes au programme MCP en 2022



Source : ©IGN-[GeoFLA]®, 2016 ; ©Santé publique France, 21/07/2022.

Objectifs du programme MCP

Les « Quinzaines MCP » fournissent des données sur la fréquence des pathologies en lien avec le travail chez les salariés actifs.

Plusieurs indicateurs permettent :

- D'estimer la prévalence des MCP dans la population salariée, par sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité ;
- De décrire les agents d'expositions professionnelles associés à ces pathologies ;
- De contribuer à estimer l'ampleur de la sous-déclaration des pathologies susceptibles d'être déclarées et reconnues au titre des tableaux de MPI.

Méthode

Le programme MCP s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires et leurs équipes qui signalent pendant deux semaines consécutives appelées « Quinzaines MCP », tous les cas de MCP observés en consultations, ainsi que les caractéristiques socioprofessionnelles de tous les salariés vus ; et ce, de manière confidentielle.

Les services de prévention et de santé au travail qui ont été sollicités pour la Quinzaine sont ceux du régime général, hors médecins de la MSA et des 3 fonctions publiques (FPE, FPT, FPH).

Les données sont collectées, analysées et publiées au niveau régional grâce à la collaboration de l'Inspection médicale de la DREETS Grand Est et de l'ORS Grand Est, avec également l'appui du service études statistiques et évaluation (SESE) de la DREETS Grand Est.

Éléments clés de la Quinzaine 2022 en Grand Est

Une seule quinzaine a pu être organisée en 2022 et les effectifs relativement faibles ont limité certaines analyses.



2 944 salariés vus en consultation lors de la Quinzaine 2022 en Grand Est
182 pathologies signalées en MCP



Un taux de signalement de 5,7 %
Pas de différence significative entre les sexes



2,9 % des salariés présentent une affection de l'appareil locomoteur



2,5 % des salariés présentent une pathologie ou des symptômes liés à une souffrance psychique

MPI

Sur l'ensemble des MCP signalées, 60 % ne figurent pas dans un tableau de maladie professionnelle indemnisable

Plus de 70 % des maladies signalées en MCP et correspondant à un tableau de MPI n'ont pas fait l'objet d'une demande de reconnaissance

La participation des Services de prévention et de santé au travail (SPST)

Au 1^{er} janvier 2022, 405 médecins du travail et collaborateurs médecins exerçaient dans la région Grand Est (hors médecins de la MSA et des 3 fonctions publiques). Ce sont 36 médecins et leurs équipes qui ont participé à la Quinzaine 2022. **Soit un taux de participation régional de 8,9 %**. L'enquête a été précédée avant la Quinzaine par des réunions de formation sur Nancy et Strasbourg.

Redressement des données

Afin que la population des salariés vus pendant les Quinzaines MCP soit représentative de la population salariée exerçant en Grand Est, un redressement de l'échantillon MCP a été réalisé. La méthode du calage sur marges a été utilisée et porte sur 4 variables : le secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle, l'âge et le sexe. Les taux ont été redressés pour les dénominateurs relatifs aux salariés et aux pathologies. En revanche, les effectifs présentés sont ceux observés dans l'échantillon. Tous les taux redressés sont présentés accompagnés d'un intervalle de confiance à 95 % (représenté entre crochets et simplifié dans le texte par l'abréviation IC95).

Les taux estimés pour les années précédentes ont également été redressés selon la même méthode. Les taux redressés en région ne sont pas comparables au taux national ni aux taux des autres régions participantes, car les populations de référence utilisées pour le redressement sont différentes (structure socio-économique nationale et structures propres à chaque région).

Les salariés vus en visite et examen durant la Quinzaine

Au total, 2 944 salariés ont été vus en consultation lors de la Quinzaine 2022, soit 0,1 % de la population salariée de la région selon le recensement de la population de l'Insee (RP) 2021.

Les données sont ici présentées pour 2 902 salariés pour lesquels des poids ont pu être calculés (*i.e.* pour lesquels l'absence de donnée manquante sur les 4 variables a permis d'effectuer un redressement).

Les salariés vus en consultation lors de la Quinzaine ont une **moyenne d'âge de 41 ans**, avec une équivalence de nombre de salariés vus dans les tranches d'âge 25-34 ans, 35-44 ans et 45-54 ans (Tableau 1).

Il existe **une parité de sexe** parmi les salariés vus : ce sont 50,8 % [48,7-52,9] d'hommes qui ont bénéficié d'au moins une visite réalisée par une équipe médicale participante et 49,2 % [47,1-51,3] de femmes.

Tableau 1 : Répartition des salariés vus par classes d'âge, Grand Est, 2022

Classe d'âge	Effectif observé	Taux redressé (%)
< 25 ans	442	9,9 % [9,0 - 11,0]
25-34 ans	587	22,9 % [21,2 - 24,7]
35-44 ans	651	24,5 % [22,7 - 26,4]
45-54 ans	711	27,0 % [25,1 - 29,0]
>= 55 ans	511	15,7 % [14,2 - 17,2]

Tableau 2 : Répartition des salariés vus par types de visites, Grand Est, 2022

Type de visite	Effectif observé	Taux redressé (%)
VIPE	740	26,4 % [24,6 - 28,3]
VIPP	475	19,5 % [17,8 - 21,4]
VD	418	15,7 % [14,2 - 17,3]
VR	280	9,8 % [8,6 - 11,1]
EMAE	363	9,7 % [8,6 - 10,8]
EMAP	329	9,5 % [8,4 - 10,7]
VPR	150	5,0 % [4,2 - 5,9]
VI	147	4,5 % [3,7 - 5,4]

VIPE : Visite d'information et de prévention d'embauche ; VIPP : Visite d'information et de prévention périodique ; EMAE : Examen médical d'aptitude d'embauche ; EMAP : Examen médical d'aptitude périodique ; VI : Visite intermédiaire ; VR : Visite de reprise ; VPR : Visite de pré-reprise ; VD : Visite à la demande.

Les salariés vus sont **majoritairement des salariés en contrats à durée indéterminée** (CDI, pour 84,8 % des visites [83,4-86,1]), en contrats à durée déterminée (CDD, pour 7,1 % des visites [6,1-8,3], des contrats en intérim (3,6 % [3,1-4,2]) et des apprentis (3,3 % [2,7-3,9]).

Lors de la Quinzaine 2022, des salariés de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles ont été vus en visite ou examen : **près de 40 % des salariés sont des ouvriers, 34,0 % [32,0-36,2] des employés de bureau**, de commerce, agents de service, aides-soignantes, gardiennes d'enfants, personnels de catégorie C ou D de la fonction publique, 11,8 % [10,4-13,3] des ingénieurs ou cadres, 6,3 % [5,3-7,5] des agents de maîtrise, 5,6 % [4,6-6,8] des instituteurs, assistantes sociales, infirmières et autres personnels de catégorie B de la fonction publique, 4,4 % [3,6-5,4] des techniciens de bureau, dessinateurs, voyageurs représentants placiers (VRP) (donnée à interpréter avec précaution en raison d'une fréquence et périodicité des visites qui peut varier suivant la catégorie socioprofessionnelle, Cf. encadré « Note de lecture »).

A titre de comparaison, la structure de la population active des 15-64 ans au sens du recensement par catégorie socioprofessionnelle en 2021 en Grand Est est de 25,4 % d'ouvriers, 28,3 % d'employés et de 25,1 % de professions intermédiaires (Source : Insee, RP2021 et exploitations complémentaires, [Structure de la population active \(15 à 64 ans\) au sens du recensement par catégorie socioprofessionnelle en 2021 | Insee](#)).

Une disparité entre hommes et femmes existe dans les postes occupés : chez les femmes, la moitié des salariées vues lors des Quinzaines sont des employées de bureau, commerce, agent de service, aides-soignantes, gardiennes d'enfant, personnels de catégorie B ou C de la fonction publique. Chez les hommes, il s'agit majoritairement d'ouvriers : qualifiés ou ouvriers hautement qualifiés ou techniciens d'atelier, suivis de manœuvres ou ouvriers spécialisés (Tableau 3).

Tableau 3 : Répartition des salariés vus par postes occupés selon le sexe, Grand Est, 2022

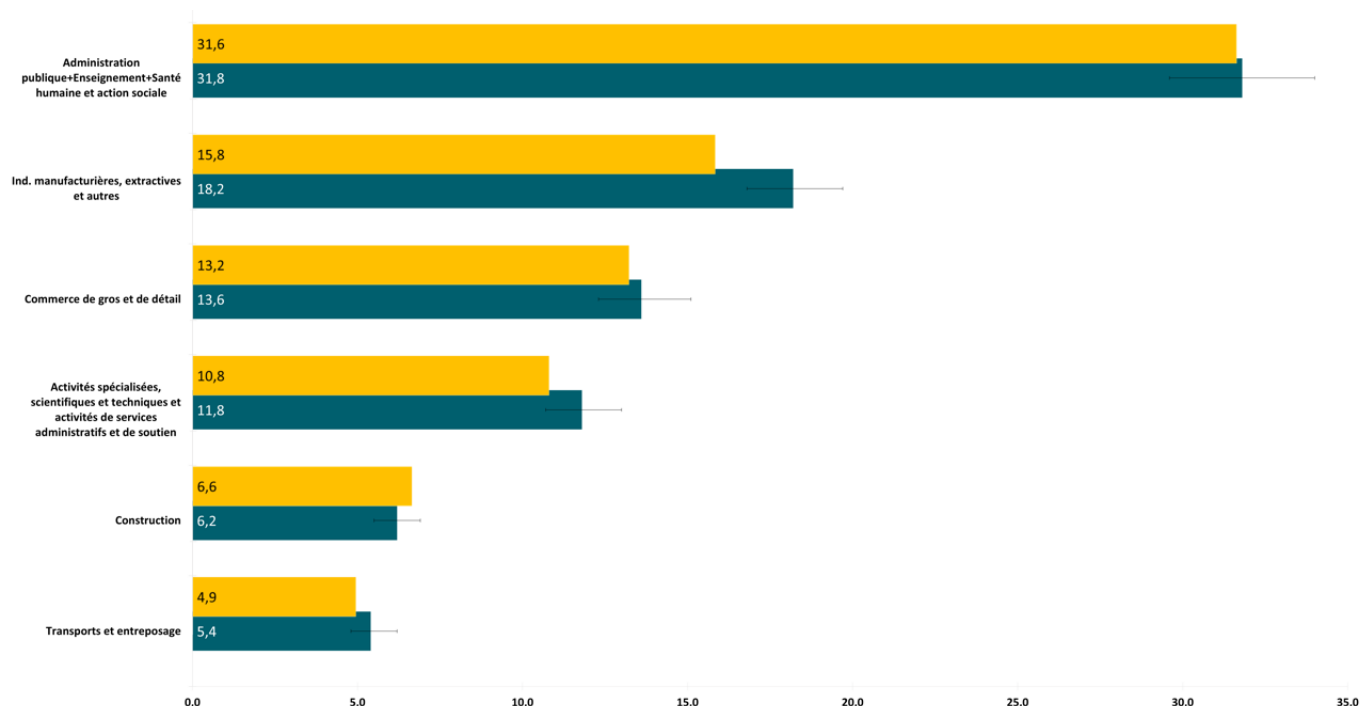
Poste occupé	Femmes	Hommes	Ensemble
Employé de bureau, de commerce, agent de service, aide-soignante, gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique	50,4 % [47,2 - 53,6]	18,3 % [16,0 - 20,9]	34,0 % [32,0 - 36,2]
Ouvrier qualifié ou ouvrier hautement qualifié ou technicien d'atelier	7,3 % [6,1 - 8,8]	26,8 % [24,6 - 29,1]	17,2 % [15,9 - 18,6]
Manœuvre ou ouvrier spécialisé	6,8 % [5,6 - 8,3]	18,1 % [16,3 - 20,1]	12,6 % [11,5 - 13,8]
Ingénieur ou cadre	10,4 % [8,5 - 12,6]	13,1 % [11,1 - 15,4]	11,8 % [10,4 - 13,3]
Agent de maîtrise	4,9 % [3,6 - 6,5]	7,7 % [6,3 - 9,5]	6,3 % [5,3 - 7,5]
Autre	6,9 % [5,5 - 8,6]	4,6 % [3,6 - 5,8]	5,7 % [4,8 - 6,7]
Instituteur, assistante sociale, infirmière et autre personnel de catégorie B de la fonction publique	8,7 % [7,0 - 10,7]	2,7 % [1,7 - 4,1]	5,6 % [4,6 - 6,8]
Technicien, dessinateur, VRP	2,9 % [2,0 - 4,3]	5,8 % [4,6 - 7,4]	4,4 % [3,6 - 5,4]
Directeur général ou adjoint direct du directeur	0,5 % [0,2 - 1,4]	1,9 % [1,2 - 3,0]	1,2 % [0,8 - 1,8]
Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique	1,3 % [0,6 - 2,7]	0,9 % [0,4 - 2,2]	1,1 % [0,6 - 1,9]

Plus de 8 salariés sur 10 vus lors de la Quinzaine travaillent dans le secteur privé (donnée à interpréter avec précaution et dépendante du profil des Services de prévention et de santé au travail volontaires à participer, Cf. encadré « Note de lecture »).

Les secteurs d'activité des salariés vus en consultation durant la Quinzaine 2022 sont représentés dans le Graphique 1.

Les secteurs d'activités « Administration publique », « Enseignement » et « Santé humaine et action sociale » ont été regroupés et constituent ainsi le « secteur » le plus représenté dans l'échantillon (31,8 % [29,6-34,0]). Viennent ensuite, le secteur des industries manufacturières, extractives et autres (18,2 % [16,8-19,7]), celui du commerce de gros et de détail (13,6 % [12,3-15,1]), puis le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (11,8 % [10,7-13,0]), la construction (6,2 % [5,5-6,9]) et les transports et l'entreposage (5,4 % [4,8-6,2]). Aucun salarié des secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche et des activités immobilières n'a été vu lors de la Quinzaine (Cf. encadré « Note de lecture »).

Graphique 1 : Répartition (en %) des salariés en Grand Est et des salariés vus pendant la Quinzaine 2022 selon les secteurs d'activité



Sources et légende :

Seuls les secteurs d'activité où le dénominateur est supérieur ou égal à 100 sont représentés ici.

Les secteurs d'activités « Administration publique », « Enseignement » et « Santé humaine et action sociale » ont été regroupés pour établir la correspondance entre la répartition en 17 postes et 12 sections du RP2021 et celle en 14 postes de MCP.

 Répartition des salariés en Grand Est selon le RP2021 de l'Insee, Exploitation ORS Grand Est.

 Répartition des salariés vus en visite ou en examen lors de la Quinzaine 2022 MCP en Grand Est.

Note de lecture

La sous ou surreprésentation d'une catégorie de salariés pendant une Quinzaine MCP peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- Différenciation de la périodicité des examens en fonction des risques professionnels (les ouvriers sont plus nombreux à bénéficier d'une surveillance médicale renforcée par exemple) ;
- Différences de taux de participation selon les services de prévention et de santé au travail alors qu'ils peuvent suivre des entreprises de secteurs d'activités spécifiques.

Ces éléments sont à prendre en considération lors de l'interprétation des résultats.

Les signalements MCP

Lors de la Quinzaine 2022, **une ou plusieurs MCP ont été signalées chez 163 salariés**, soit **un taux de signalement de 5,7 %** [4,8-6,8]. Ce taux est de 6,8 % [5,3-8,6] chez les femmes et de 4,7 % [3,6-6,0] chez les hommes, sans différence statistiquement significative entre les sexes.

On observe un taux de signalement (hommes et femmes confondus) significativement plus important chez les 55 ans et plus qui atteint 10,7 % [7,9-14,4] comparativement aux taux des 25-34 ans (3,9 % [2,3-6,3]) et 35-44 ans (3,9 % [2,5-5,8]).

Les signalements de la Quinzaine représentent un total de **182 pathologies**. Une seule MCP est présente pour 146 salariés vus en visite ou en examen.

Définitions

Le taux de signalement correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été réalisé au cours de la Quinzaine, rapporté au nombre de salariés vus pendant la Quinzaine.

Les taux de signalement sont déclinés selon plusieurs caractéristiques (sexe, âge, etc.). Le nombre de signalements est alors rapporté à la population concernée.

La prévalence d'une pathologie signalée en MCP correspond au nombre de signalements de cette pathologie rapporté au nombre total de salariés vus pendant les Quinzaines. La prévalence désigne la part de personnes souffrant d'au moins une pathologie de tel ou tel type.

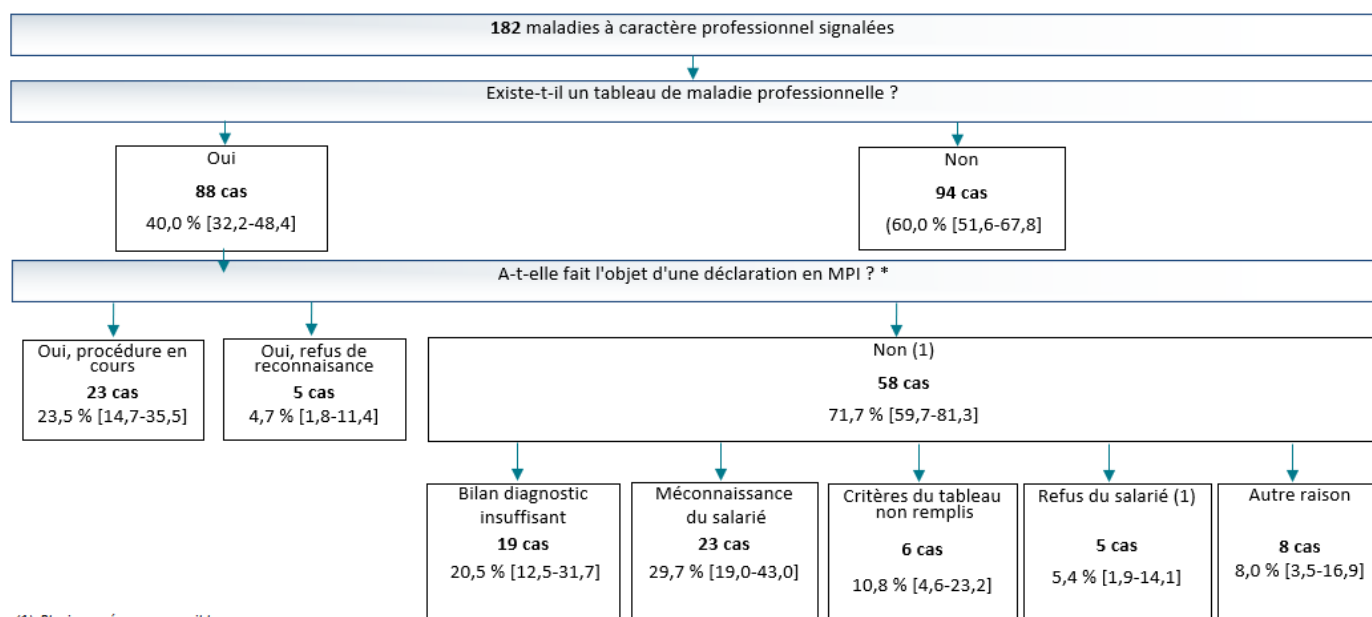
Un intervalle de confiance à 95 % est fourni pour chaque taux : cela signifie que cet intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'aurait donnée l'enquête exhaustive de la population salariée. Les effectifs ont un impact sur la largeur de l'intervalle de confiance : plus l'effectif est important, plus l'intervalle de confiance est précis.

Seuls les résultats correspondant à des analyses conduites sur des effectifs supérieurs ou égaux à 5 au numérateur et à 100 au dénominateur sont présentés. Les pourcentages sont calculés hors données manquantes.

Lien avec les maladies professionnelles indemnissables (MPI)

Lors de la Quinzaine 2022, 182 pathologies ont été signalées. Cela correspond à un taux redressé de pathologies **ne figurant pas dans un tableau MPI de 60,0 %** [51,6-67,8] (Figure 2). Parmi les 94 pathologies « hors tableaux », 58 relèvent de la souffrance psychique et 31 sont des affections de l'appareil locomoteur. Lorsqu'un tableau de MPI existe (88 pathologies), la déclaration est en cours dans 23,5 % [14,7-35,5] des cas et, il y a eu un refus de reconnaissance pour 4,7 % [1,8-11,4].

Figure 2 : Maladies professionnelles indemnissables parmi les MCP signalées, Grand Est, 2022



(1) Plusieurs réponses possibles.

* Il y a deux non réponses à cette question sur 182 MPI.

Les pathologies signalées en lien avec le travail

Parmi les 182 pathologies signalées, 108 concernait une ALM et 58 une souffrance psychique. Les autres signalements concernaient par exemple des troubles de l'audition, des irritations/allergies et des infections.

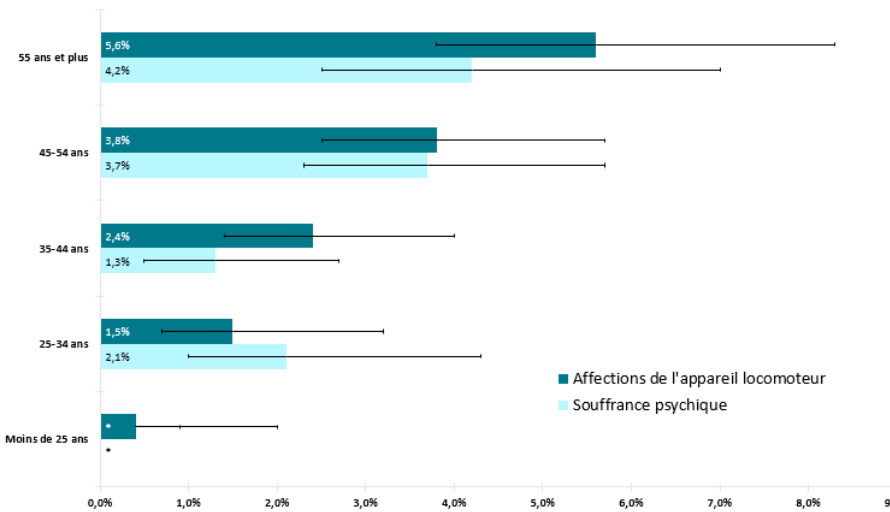
Quant aux prévalences, elles sont du même ordre de grandeur pour les affections de l'appareil locomoteur et la souffrance psychique. Ainsi, la prévalence pour les ALM est de 2,9 % [2,2-3,7] hommes femmes confondus (autrement dit, 2,9 % des salariés présentent une ou plusieurs ALM). Elle est de 2,5 % [1,8-3,3] pour la souffrance psychique. Une tendance à des prévalences plus élevées chez les femmes par rapport aux hommes semble être observée sans toutefois que des différences statistiquement significatives n'aient pu être mises en évidence en 2022 (une seule Quinzaine, effectifs relativement faibles) (Tableau 4).

Tableau 4 : Prévalence des groupes de pathologies selon le sexe, Grand Est, 2022

Groupe de pathologies	Femmes	Hommes	Ensemble
Affections de l'appareil locomoteur	3,2 % [2,3 - 4,5]	2,5 % [1,8 - 3,5]	2,9 % [2,2 - 3,7]
dont TMS	3,1 % [2,1 - 4,4]	2,1 % [1,5 - 3,0]	2,6 % [2,0 - 3,4]
dont Arthrose	dnp	dnp	0,1 % [0,0 - 0,4]
Souffrance psychique	3,3 % [2,2 - 4,7]	1,6 % [1,0 - 2,6]	2,5 % [1,8 - 3,3]
Troubles de l'audition	dnp	0,2 % [0,0 - 0,5]	0,1 % [0,0 - 0,3]
Total toutes pathologies*	6,8 % [5,3 - 8,6]	4,7 % [3,6 - 6,0]	5,7 % [4,8 - 6,8]

dnp : données non publiables (Cf. méthode).

Graphique 2 : Prévalence des deux principaux types d'affections par classes d'âge, Grand Est, 2022



* dnp : données non publiables (Cf. méthode).

Les affections de l'appareil locomoteur en lien avec le travail

Lors de la Quinzaine 2022, un total de **108 ALM** sont signalées, soient **94 salariés concernés** par une ou plusieurs ALM. Parmi eux, 86 salariés souffrent de troubles musculo-squelettiques.

Pour rappel, le taux de prévalence régional pour les ALM est de 2,9 % [2,2-3,7].

En 2022, les intervalles de confiance des taux de prévalence des ALM observés lors de la Quinzaine selon les secteurs d'activité se recoupent tous très fortement : **on ne peut conclure à des différences significatives entre les secteurs d'activité** (Graphique 3), mais comme déjà évoqué, les effectifs sont faibles, une seule quinzaine ayant pu être conduite.

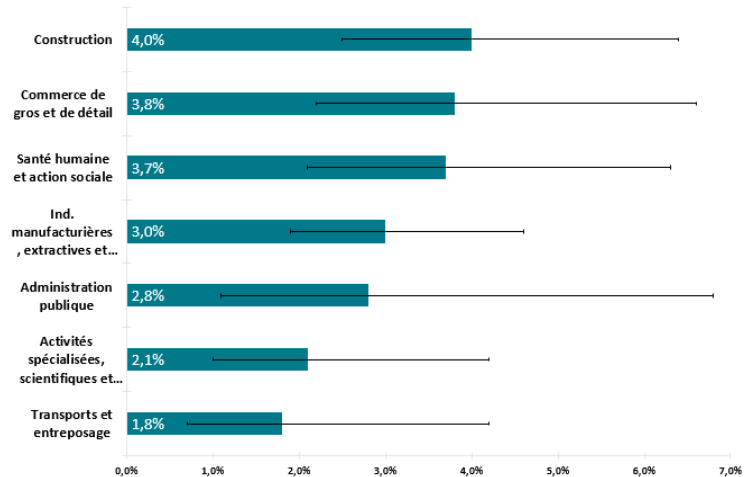
En termes de localisations des ALM, celles situées au niveau des membres supérieurs sont les plus fréquentes (62,0 % [50,6-72,1]), suivies des affections du rachis (Figure 3). Les affections touchant les membres inférieurs et les syndromes canaux sont moins fréquents lors de cette Quinzaine.

Les agents d'exposition professionnels signalés associés à des ALM sont au nombre de 163. Ce sont **des facteurs biomécaniques dans la majorité des cas (149 cas)**, suivis d'agents physiques (exemples : ambiance thermique froide, bruit continu, etc.) (11). Lors de cette Quinzaine, les catégories « facteurs organisationnels, relationnels et éthiques » ainsi que « les équipements, outils, machines et engins de travail » ont également été citées, mais représentent un effectif moindre.

Les principaux agents d'exposition professionnelle associés aux ALM sont (Graphique 4) :

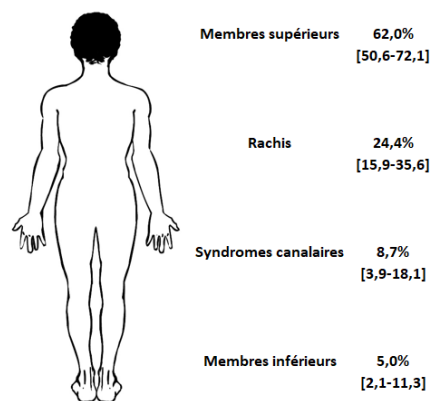
- Les mouvements répétitifs et le travail avec force en proportions similaires ;
- Les contraintes posturales et les agents physiques.

Graphique 3 : Prévalence des affections de l'appareil locomoteur par secteur d'activité, Grand Est, 2022

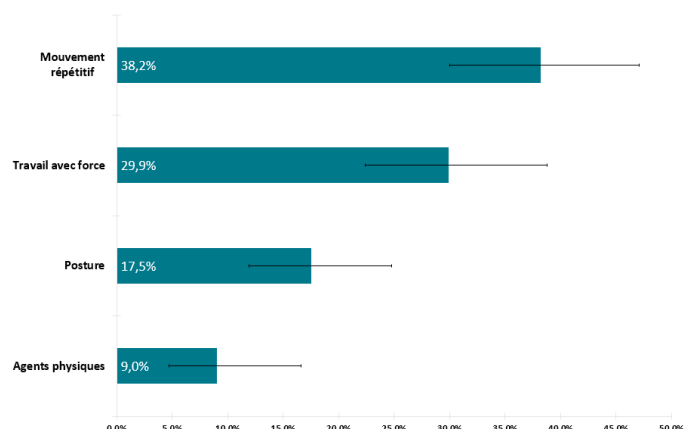


Seuls les secteurs d'activité où le dénominateur est supérieur ou égal à 100 et où le nombre de signalements de MCP est supérieur ou égal à 5 sont présentés.

Figure 3 : Répartition des localisations des affections de l'appareil locomoteur (hommes femmes confondus), Grand Est, 2022



Graphique 4 : Répartition des principales catégories d'agents d'exposition pour les affections de l'appareil locomoteur, Grand Est, 2022



Seules sont présentées les catégories d'agents pour lesquels le nombre d'agents signalés en lien avec les ALM est supérieur ou égal à 5.

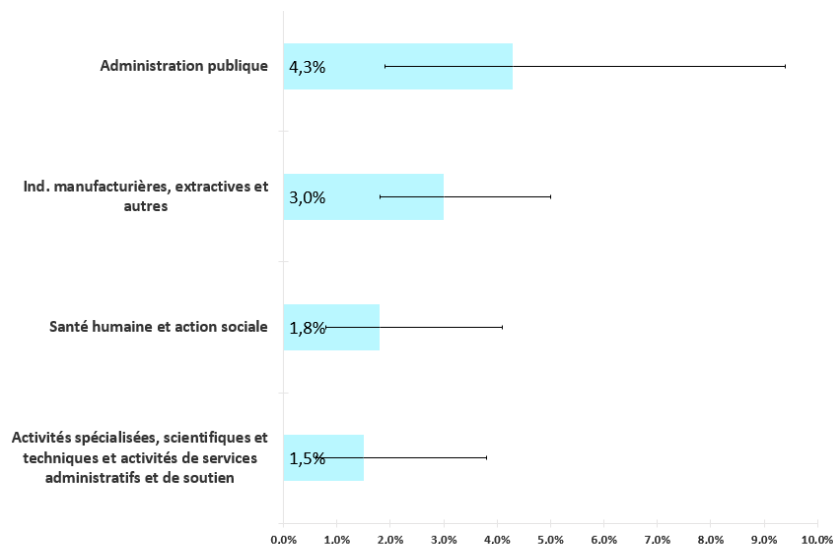
La souffrance psychique en lien avec le travail

Au cours de la Quinzaine 2022, **58 pathologies signalées concernent la souffrance psychique, soit près d'un tiers des MCP signalées** (à noter : suivant le protocole de l'enquête, il est possible de ne déclarer qu'une seule pathologie relevant de la souffrance psychique par salarié selon un arbre décisionnel propre au programme).

Pour rappel, le taux de prévalence régional pour la souffrance psychique est de 2,6 % [2,0-3,4].

Il n'y a pas de différence significative entre les secteurs d'activité pour ce qui est de la prévalence de la souffrance psychique lors de la Quinzaine 2022 (Graphique 5). Pour rappel, les effectifs sont faibles.

Graphique 5 : Prévalence de la souffrance psychique par secteur d'activité, Grand Est, 2022

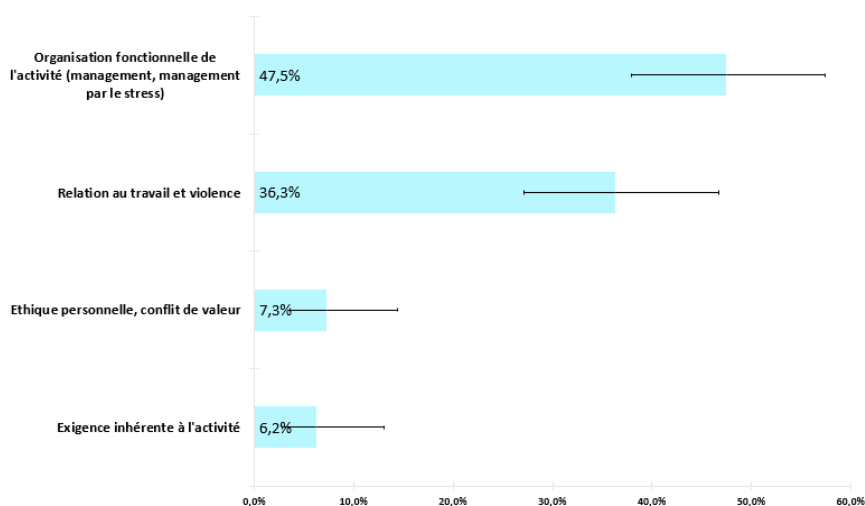


Seuls les secteurs d'activité où le dénominateur est supérieur ou égal à 100 et où le nombre de signalements de MCP est supérieur ou égal à 5 sont présentés

Dans la survenue des signalements relevant de la souffrance psychique, ce sont **119 agents d'exposition professionnelle qui ont été identifiés par les médecins du travail**. Sur les 58 cas de souffrance psychique, ce sont donc souvent au moins deux agents d'exposition professionnelle qui sont cités : en très grande majorité des agents relatifs à des facteurs organisationnels et relationnels, de manière significative (Graphique 6).

Les plus fréquents concernent l'organisation fonctionnelle de l'activité-management ou management par le stress (47,5 % [37,9-57,4]), et la relation au travail et violence (36,3 % [27,1-46,7]).

Graphique 6 : Répartition des principales catégories d'agents d'exposition pour la souffrance psychique, Grand Est, 2022



Seules sont présentées les catégories d'agents pour lesquels le nombre d'agents signalés en lien avec la souffrance psychique est supérieur ou égal à 5.

Conclusion et discussion

Le programme MCP permet d'avoir une vision sur des pathologies imputables au travail les plus fréquemment rencontrées parmi les salariés en activité dans la région, hors MP indemnisées. Les résultats de cette Quinzaine 2022 montrent que :

- Les principaux groupes de pathologies signalés par les médecins participants sont les affections de l'appareil locomoteur et la souffrance psychique, confirmant ce qui a été observé lors des précédentes Quinzaines ; les prévalences étaient respectivement de 2,9 % et 2,5 % ;
- Soixante pour cent des MCP signalées ne figurent pas dans un tableau de maladie professionnelle indemnisable et plus de 70 % des MCP signalées correspondant à un tableau de MPI n'ont pas fait l'objet d'une demande de reconnaissance ;
- Les prévalences par secteur d'activité seront à observer et à explorer lors des prochaines Quinzaines afin de voir s'il y a un biais d'échantillonnage ou un effet médecin notamment ;
- L'analyse 2022 porte sur une seule Quinzaine ayant permis de voir moins de 3 000 salariés et d'enregistrer 182 MCP. Cela représente un effectif relativement faible qui limite les analyses (et peut conduire à ne pas mettre en évidence des différences statistiquement significatives).
- Toutefois, les analyses nationales produites par Santé publique France portent, en compilant les données régionales, sur des effectifs plus importants ;
- Il paraît important de continuer de promouvoir le programme et que deux quinzaines puissent être réalisées chaque année afin d'améliorer l'adhésion des équipes de SPST afin de produire des indicateurs régionaux aussi fins que possible.

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des médecins du travail de la région participant aux Quinzaines MCP, leurs services de prévention et de santé au travail, les infirmiers et assistantes médicales, ainsi que le secrétariat de l'Inspection médicale du travail.

Pour en savoir plus

Le dossier thématique : [Maladies à caractère professionnel – Santé publique France](#)

Odissé, Open Data des Indicateurs en Santé : [Maladies à caractère professionnel \(MCP\) \(Région\) — Odissé](#)

Les études de l'ORS Grand Est : [Nos études | ORS Grand Est](#)

Les études de la DREETS Grand Est : [Études et statistiques - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

ORS Grand Est - Observatoire Régional de la Santé Grand Est

Hôpital civil – Bâtiment 2–1^{er} étage
1, Place de l'Hôpital BP 426 - 67 091 Strasbourg - Cedex
Tél. : + 33 (0)3 88 11 69 80
<http://www.ors-ge.org>

DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

6, rue Gustave Adolphe Hirn – 67 000 Strasbourg
Tél. : + 33 (0)3 88 15 43 00
<http://grand-est.dreest.gouv.fr/>

Santé publique France

12, rue du Val d'Osne - 94 415 Saint-Maurice - Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 41 79 67 00
<https://www.santepubliquefrance.fr/>